



EPTB ADOUR AFFLUENTS AQUIFERES

Extrait du registre des délibérations
 de l'établissement public territorial de bassin Adour affluents aquifères

Séance du 22 juillet 2026
 (Convocation du 10 juillet 2026)

Aujourd'hui, le 22 juillet 2026 à 14h00, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni à la salle Henri Lavielle, à l'Hôtel du Département des Landes à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul Carrère, Président

Conseillers en exercice	
• Nombre	54
• Voix	323
Présents	
• Nombre	29
• Voix	189
Pouvoirs	
• Nombre	3
• Voix	29
Majorité simple selon article 11.2 des statuts	

Suffrages exprimés	
Pour	
• Nombre	32
• Voix	218
Contre	
• Nombre	0
• Voix	0
Abstention	
• Nombre	0
• Voix	0

Étaient présents :

- Pour les Départements membres : Mme Nathalie Barrouillet, Mme Patricia Beaumont, Mme Fabienne Costedoat-Diu, Mme Dominique Degos, Mme Céline Salles, M. Jean Arriubergé, M. Paul Carrère, M. Gérard Castet, M. René Castets, M. Damien Delavoie, M. Charles Pelanne, M. Bernard Verdier
- Pour les communautés d'agglomérations membres : M. Philippe Castel, M. Paul Laussucq
- Pour les communautés de communes membres : Mme Ghislaine Buclon, Mme Danièle Mirande-Rey, M. Nicolas Bénégui, M. Francis Betbeder, M. Frédéric Cayrafourcq, M. Philippe Dupouy, M. Jean-Luc Lafenêtre, M. Guillaume Lalanne, M. Jean-Marc Lescoute, M. Christophe Tastet
- Pour les syndicats mixtes membres : Mme Sandrine Germaneau, Mme Martine Maury, M. Michel Chanut, M. Bernard Labadie, M. Antoine Lequertier

Étaient excusés et avaient donné procuration :

- Pour les Départements membres : M. Pierre Brau-Nogué, M. Julien Dubois
- Pour les syndicats mixtes membres : M. Raymond Pouyanné

Étaient excusés :

- Pour les Départements membres : Mme Véronique Thirault, M. Thierry Carrère, M. Francis Dupouey, M. Bernard Poublan, M. Frédéric Ré, M. Marc Saint-Estevan,
- Pour les Régions membres : M. Éric Sargiacomo,
- Pour les communautés de communes membres : Mme Lucile Combrouze, M. Philippe Baron, M. Gérard Barthe, M. Bernard Bonnemason, M. Bertrand Bordessoules, M. Philippe Brèthes, M. Robert Crabos, M. David Dufau, M. Frédéric Duprat, M. Pierre Lajus, M. Philippe Lalanne, M. Denis Lanusse, M. Christophe Pugnetti,
- Pour les syndicats mixtes membres : M. Daniel Arribère, M. Bernard Lougarot

Secrétaire de séance : Mme Dominique Degos, Délégué

Rapporteur : Paul Carrère



OBJET : Affaires budgétaires - Affectation du résultat

Exposé des motifs :

Après avoir voté le CFU définitif le 23 avril 2026, il convient conformément à la nomenclature M57 de procéder à l'affectation du résultat. Cette délibération doit intervenir après le vote du compte financier unique qu'il y ait ou pas de différence avec la reprise anticipée.

Dans notre cas les résultats du compte financier unique sont identiques à ceux de la reprise anticipée.

Le CFU 2025 fait ressortir les résultats suivants :

- un excédent pour la section d'investissement de 214 064,35 €,
- un excédent pour la section de fonctionnement de 2 600 086,15 €,
- un solde négatif des restes à réaliser de - 437 799,90 €

Il est donc proposé au comité syndical :

- de constater, à la clôture de l'exercice, un excédent d'investissement de 214 064,35 €, de l'affecter en section d'investissement sur le compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) dans son intégralité et de reporter le solde négatif des restes à réaliser pour - 437 799,90 €,
- de constater, à la clôture de l'exercice, un excédent de fonctionnement de 2 600 086,15 €,
- de prévoir un virement sur le compte 1068 en recette d'investissement d'un montant de 223 735,55 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement généré par le report des restes à réaliser,
- d'affecter la différence soit 2 376 350,60 € en report en section de fonctionnement et de l'imputer en recette à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté),

Résultat d'investissement 2025	
Solde d'exécution d'investissement sur 001	214 064,35 €
Solde des restes à réaliser	- 437 799,90 €
Résultat de fonctionnement 2025	
Résultat de l'exercice	261 378,31 €
Résultat antérieur reporté	2 338 707,84 €
Résultat à affecter	2 600 086,15 €
AFFECTATION	
En investissement sur le compte 1068	223 735,55 €
Report en fonctionnement sur le compte 002	2 376 350,60 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
 Considérant le vote du compte financier unique par délibération n°2026_CS_11 en date du 23 avril 2026,
 Considérant les résultats de ce compte financier unique.

LE COMITE SYNDICAL

En l'absence d'observations,
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'État.



DECIDE

Article 1

- d'approuver l'affectation anticipée du résultat comme suit :

Résultat d'investissement 2025	
Solde d'exécution d'investissement sur 001	214 064,35 €
Solde des restes à réaliser	- 437 799,90 €
Résultat de fonctionnement 2025	
Résultat de l'exercice	261 378,31 €
Résultat antérieur reporté	2 338 707,84 €
Résultat à affecter	2 600 086,15 €
AFFECTATION	
En investissement sur le compte 1068	223 735,55 €
Report en fonctionnement sur le compte 002	2 376 350,60 €

- d'autoriser le président à signer les documents et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution.

Article 2

Monsieur le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 juillet 2026 à Mont-de-Marsan,

Le Président,
Paul CARRÈRE